Commune de Court-Saint-Etienne

Convocation du conseil communal

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, le Collège communal a l'honneur de convoquer Mesdames et Messieurs les Conseillers, à la séance du Conseil communal qui aura lieu le **17 décembre 2019** à **20H15'** en la **salle Defalque**.

RAPPEL: UNE PRESENTATION DE LA CONVENTION DES MAIRES SERA EFFECTUEE DES 19H30.

ORDRE DU JOUR

En séance publique

CONVENTION

Adhésion à la Convention des Maires

<u>PROCES-VERBAL</u>: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2019

POLICE

Autorisation d'utiliser par les forces de police des caméras de type ANPR sur le territoire de la commune.

INTERCOMMUNALES

inBW - Point à l'ordre du jour des Assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 18 décembre

2019 : avis

ORES - Point à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 18 décembre 2019 : avis

IPB - Désignation d'un représentant communal au sein du Conseil d'administration

IPB - Désignation d'un représentant communal au sein du Comité d'attribution

MARCHES PUBLICS

Marché de service – Auteur de projet – Etudes d'aménagement sur diverses voiries – Approbation des conditions et du mode de passation

ENSEIGNEMENT

Ecoles communales – Capital-périodes en maternel et primaire au 1er octobre 2019 : prise d'acte Ecole communale fondamentale de Sart-Messire-Guillaume – Ouverture d'une demi-classe maternelle au 19 novembre 2019 : ratification

Ecole communale fondamentale du Centre – Section : Suzeril – Ouverture d'une demi-classe maternelle au 19 novembre 2019 : ratification

FINANCES

Dotation à la zone de police : approbation Budget (Exercice 2020) : approbation Subside 2019 au Royal Excelsior : liquidation Subsides 2020 aux associations : approbation

Règlement tarif : garderies scolaires

Règlement tarif : caution des badges des garderies scolaires

Règlement-tarif de location des salles communales et locaux scolaires – approbation

SALLES COMMUNALES

Règlement relatif à l'occupation des salles communales et locaux scolaires - approbation

INTERPELLATIONS EVENTUELLES DU COLLEGE COMMUNAL

En séance à huis clos

PERSONNEL COMMUNAL

Puéricultrice D2 au sein de la crèche communale – Démission de sa fonction : information Surveillante extrascolaire au sein des écoles communales – Acceptation d'un contrat de travail APE de remplacement à mi-temps suite à une absence consécutive à un accident de travail : information Recrutement d'une employée d'administration en charge des événements sur le domaine public et de la planification d'urgence au service des travaux sous contrat de travail APE à temps plein et à durée indéterminée : information

Recrutement d'un conseiller en environnement au sein de la Division technique sous contrat de travail APE à temps plein et à durée déterminée : information

Employée d'administration au sein de l'Administration communale – Acceptation de la prolongation d'un contrat de travail temporaire : information

Technicienne de surface E1 au sein des écoles communales – Acceptation d'un contrat de travail APE de remplacement à mi-temps durant un congé de maladie : information

Chef de Division administrative A3 au sein de l'Administration communale – Demande d'une disponibilité pour convenance personnelle : décision

ENSEIGNEMENT

Institutrice primaire définitive – Démission de sa fonction : ratification

Maître temporaire de philosophie et citoyenneté – Démission de sa fonction à raison de 2 périodes : ratification

Maître définitif de religion islamique - Mise en disponibilité pour maladie : prise d'acte/

Institutrice primaire définitive en immersion néerlandaise – Mise en disponibilité pour maladie : prise

d'acte

Personnel enseignant - Désignations : ratifications

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,